

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE HUIT AVRIL (08/04/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 24

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 9

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme ORTALO Marie-Françoise (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), M. Philippe LERMINEZ (Représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme POUTEAU Laure (Représentée par Madame Any DELCHER), M. Frédéric GENRIES (Représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (Représentée par Madame Estelle HEMMAMI), M. Ignace VELA (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), **Conseillers Municipaux.**

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

19 – 08 avril 2025

19. Révision et actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2025

Rapporteur : Monsieur Luc PORTES

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération n° 14 du 9 octobre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la commune ;

Vu la délibération n° 24 du 9 avril 2024 approuvant la mise en place d'Autorisations de Programmes et Crédits de paiement (AP/CP)

CONSIDERANT la nécessité de réviser et d'actualiser les AP/CP pour :

- les travaux de l'Abbatiale Saint Pierre,
- le déménagement du Centre Technique Municipal,
- la création d'un Complexe Sportif.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A 27 voix pour et 6 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET, VELA, LORENZO, DUPARC),

AUTORISE Monsieur le Maire à réviser et actualiser les autorisations de programme suivantes :

- L'AP relative à la **création d'un complexe sportif** a été créée par la délibération n° 24 du 9 avril 2024 pour un montant de 6 000 000 € avec une ventilation de crédits sur 5 ans comme suit,

AP 2024-COMPLEXE : Création d'un complexe sportif						
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Recettes prévisionnelles*
6 000 000 €	20 000 €	50 000 €	400 000 €	2 765 000 €	2 765 000 €	3 500 000 €

Au cours de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2025, il convient d'ajuster la durée ainsi que la ventilation des crédits de paiement.

AP 2024 – COMPLEXE : Création d'un complexe sportif							
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Recettes prévisionnelles*
6 000 000 €	20 000 €	50 000 €	100 000 €	400 000 €	2 715 000 €	2 715 000 €	3 500 000 €

- L'AP relative au **déménagement du centre technique municipal** a été créée par la délibération n° 24 du 9 avril 2024 pour un montant de 2 000 000 € avec une ventilation des crédits sur 3 ans.

AP 2024-CTM : Déménagement du Centre Technique Municipal				
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Recettes prévisionnelles*
2 000 000 €	20 000 €	480 000 €	1 500 000 €	500 000 €

Au cours de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2025, il convient de voter une révision à la hausse de 3 600 000€ et d'ajuster la durée ainsi que la ventilation des crédits de paiement.

AP 2024 – CTM : Déménagement du Centre Technique Municipal							
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Recettes prévisionnelles*
5 600 000 €	20 000 €	100 000 €	480 000 €	1 500 000 €	1 750 000 €	1 750 000 €	500 000 €

- L'AP relative au **programme des travaux de l'abbatiale Saint-Pierre** a été créée par la délibération n° 24 du 9 avril 2024 pour un montant de 6 000 000 € avec une ventilation des crédits sur 8 ans.

AP 2023-ABBATIALE : Travaux Abbatiale Saint Pierre									
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	Recettes prévisionnelles*
6 000 000 €	810 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	690 000 €	2 042 000 €

Au cours de la séance du Conseil Municipal de 8 avril 2025, il convient d'ajuster la durée ainsi que la ventilation des crédits de paiement.

AP 2023 – ABBATIALE : Travaux Abbatiale Saint-Pierre				
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026 à 2035	Recettes prévisionnelles*
6 000 000 €	33 417,43 €	966 582, 57 €	500 000 € / an	2 042 000 €

* à affiner en fonction de l'évolution de nouveaux dispositifs d'organismes ou d'administrations, susceptibles d'apporter leur aide.

AUTORISE Monsieur le Maire à reporter les crédits de paiement non consommés au 31 décembre 2025 des autorisations de programme encore actives sur les crédits de paiement de 2026.

Pour copie conforme
Moissac, le 09 avril 2025

Le Maire,

 Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :